

Code canadien de sécurité Document d'information

Le *Code canadien de sécurité* (CCS) pour les transporteurs routiers renferme toutes les normes de rendement minimales permettant d'assurer le fonctionnement sécuritaire des véhicules commerciaux au Canada.

Conçues par les provinces et territoires en collaboration avec différents acteurs de l'industrie lors de la réforme réglementaire de la fin des années 1980, les seize normes du CCS veillent à ce que la sécurité routière ne soit pas compromise dans un environnement déréglementé. Elles fournissent aux autorités de réglementation provinciales et territoriales un modèle de conception de programmes, politiques et règlements communs afin d'assurer une gestion harmonieuse et partagée du transport par camion et autocar au Canada.

Les provinces et les territoires fondent leur cadre réglementaire sur le CSS, les normes étant soit adoptées par référence ou reflétées dans leurs lois et règlements.

Comme beaucoup de camions et d'autocars traversent les frontières des provinces, des territoires et même des États-Unis, l'application harmonisée et cohérente de ces règles est essentielle à la fluidité du transport et à la saine concurrence, tant entre les provinces et les territoires qu'à l'international.

À ce jour, les normes du CCS demeurent d'importants instruments de politique publique pour la promotion de la sécurité. Les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent de surveiller et de revoir ces normes afin d'accroître leur efficacité et de réagir au contexte réglementaire en plein évolution. Ce faisant, ils s'assurent que la réglementation reste efficace, sensible aux besoins de l'industrie et applicable.

Pour en savoir plus sur le Code canadien de sécurité, consultez le www.ccmta.ca/fr/publications/code-canadien-de-securite.